



Entente préalable médecin conseil RSI - sans réponses

Par **Racosa**, le **19/03/2016** à **14:15**

Bonjour,

Après visite chez un chirurgien plasticien pour hypoplasie mammaire, ce dernier m'a donné un document d'entente préalable pour une prise en charge de cette chirurgie réparatrice.

J'ai déposé en boîte aux lettres le 24 février ce document.

10 jours plus tard, j'appelle le RSI (étant indépendant) pour connaître l'état de mon dossier.

Le RSI m'informe qu'ils n'ont "soit disant" jamais reçu mon dossier.

Je recommence donc le processus, cette fois j'envoie mon dossier en recommandé avec AR daté du 07 mars par la poste - date de réception.

Lundi 21 mars, cela fera 15 jours que mon dossier a été réceptionné.

Il est stipulé que, l'accord de l'organisme est acquis à défaut de réponse dans le délai de quinze jours qui suit la réception de la demande d'entente préalable (Art. R.165-23 du code de la sécurité sociale).

Le RSI n'étant que rarement arrangeant, et n'en faisant qu'à sa tête, j'ai bien peur qu'en appelant semaine prochaine pour leur dire que le délai des 15 jours est dépassé sans nouvelle de leur part, ils n'acceptent pas aussi facilement que cela.

Quel moyen puis-je avoir pour leur faire entendre que l'accord sera tacite au vu de leur non réponse ?

Comment puis-je procéder ?

Merci infiniment de vos réponses.